

ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

N°18/2021

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que la société CIRCET CAB4680, 24 rue de la croix Jacquibot 95450 VIGNY, représentée par Mme TAOUIL Kenza doit procéder à la pose de fourreaux sur trottoir pour le compte de ORANGE au **14 bis rue du Vaunay** à compter du 13 septembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux.

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie du Conseil Départemental en date du 30 août 2021

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'accès et le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux sur la voie publique, le stationnement sera interdit autour du numéro 14 bis rue du Vaunay, à compter du 13 septembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation sera alternée manuellement.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisations et balisage du chantier devront être mis en place par la société afin d'avertir les usagers, conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- La société CIRCET CAB4680, représentée par Mme TAOUIL Kenza ;
- La société TRANSDEV VEXIN

Fait à Livilliers,
Le 4 Septembre 2021

Le 1^{er} Maire adjoint,
Jean ABONDANCE

